

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? 144 Francs

A. En argent, bled, vin, ou bois? En argent 200 L. 56 de la bourse des pauvres & L. 88 de celle de la commune

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Il n'y a aucune Dîme, censé foncier, droit féodal, ni fondation, caisses communales, Biens d'église, ni capitaux, ni autres choses semblables affectés par la pension du Précepteur des filles.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Villeneuve

C'est une Ville!

Une Commune

de Villeneuve

L'Aigle

Semard

Voyez ci-dessous N°. 3, lettres a & b.

Valleyre, La Rivaz, Crêt & Plancoeur sont des hameaux; Les trois premiers sont à environ 20 minutes de l'École, Plancoeur est à 15. minutes. Il y a 7 à 8 garçons en Valleyre qui devraient fréquenter, mais il n'y en a qu'un qui vient quelques fois en hiver. A la Rivaz 4 garçons qui viennent rarement en hiver; En Crêt 2 en Plancoeur point. Valleyre contient environ 14 maisons en comptant les épaisses de Chatelard et la Grotte. — La Rivaz fait de les maisons du clos du moulin, les Courvaux et de vers les Bois 14 maisons — Plancoeur 6 maisons — les fermes de la Chevaleyre & des Clavans à une lieue & demi de l'École. — A encore les 2 maisons du Sabina et de la Sorraillon à 15. minutes de l'École; celle du Sabina non habitée.

93
J. 47

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? (A)

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

(B)

Voyez sous a & b.

Montaux est à une lieue de Villeneuve; Vaytaux, Rey & Noville à demi lieue; Roche une lieue, Fribelley à minutes, Chessel une très forte lieue.

Montaux, Bagnon, ~~est à~~ est à 1/2 lieue de Romar & de Noville. 2 grandes lieues de Chessel, 2 moyennes de Roche; autant de Fribelley de Vaytaux à Romar, Noville & Fribelley environ 1/2 lieue; de Vaytaux à Chessel une forte lieue et demi; & jusqu'à Roche un peu moins.

Les lettres de l'alphabet à ceux qui ne les connaissent pas quand ils commencent de venir à l'école, ce qui arrive très souvent; appeler la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, le Chant des Saumes; la Religion; la Géographie; les premiers Rudimens du Latin à ceux qui le désirent.

On tient l'école toute l'année à l'exception d'un mois de congé aux moissons & trois semaines aux vendanges. Le mardi & samedi soir il n'y a jamais d'école.

Différentes méthodes pour apprendre à lire; le Nouveau Catéchisme d'Estervald, retouché; Recueil de passages de l'E. Sainte. Saumes; Declinaison de l'eresche pour ceux qui désirent apprendre les Elémens du Latin. J'aurais voulu introduire l'Alphabet de la Grammaire de Pestan & l'Alphabet des enfans avec cartes & figures, mais inutilement.

(A) Il n'y a point de règlement à ce sujet; je fais ordinairement mon école de trois heures le matin & autant le prés d'après ce qui finit six heures par jour, on doit trouver que c'est assez, même trop; les enfans s'impatientent et le maître se fatigue. — Je classe mes élèves à proportion qu'ils sont avancés. Quatre classes.

Le Conseil de Villeneuve, assisté des Bâteurs après un examen public des prétendants à ce poste, nommait trois sujets qu'on trouvait les plus capables & envoyait cette nomination au Bailli de Nevey, qui élisait & brevetait celui des trois qu'il trouvait à propos.

(B) Jean Bernet, d'Ornavant dessus, District d'Aigle

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? !!!

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? (C)(D)

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? (C)

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? (B)
b. Quelle en est la valeur?
c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? (G)

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenancu de l'endroit où se fait l'école.

947

Bientôt quarante un ans.

Il a sa femme et un enfant.

Bientôt depuis trente ans & neuf mois, dont quatre ans & demi à Oran, le reste ici à Villeneuve.

Celle de paysan solidaire! à beaux écus pourquoi tui-je quitte pour la pénible & ingrate vocation d'instituteur? — Quand j'ai communiqué mon plan à plusieurs citoyens — Junel, à présent Chef National du Canton de Vaud — pour apprendre la Langue Allemande, — de là j'ai été à Genève, cinq ans et demi, pourvu d'un bon salaire — Tu vois de Genève, mon cœur se séparait. Immortel Rousseau! C'est là, c'est dans la ville qui t'a vu naître, que j'ai commencé à connaître tes sublimes écrits. mon patriotisme m'a dit depuis cette époque, & il y a près de vingt ans. Douce et vertueuse Genève! modèle de l'honnête & du fructueux, c'est aussi à Genève que j'ai appris à terminer. (C) Il courait le front des Saumes en son les latines d'usage à l'église. (D) — Celle de formis de la Poste avec Latins, objet de la plus minime conséquence pour le profit. (E) Il y a 65 à 70 garçons, qui pourraient fréquenter l'école, mais le plus qu'il en vient est cinquante, et cela très rarement, même en hiver, à cause de la négligence des parents à envoyer leurs enfans. (F) C'est un bâtiment, beaucoup moins, environ 25. — (G) Il y a un jardin potager attenant au bâtiment de l'école, d'environ un arpent & qui pour valoir autour d'icelle bâtir au plus pas un. (H) Les enfans des non bourgeois payent 16 batz par année depuis l'âge de 7 ans en sus. (I) Il y a une vieille maison, ni délabrée, ni en bon état non plus, qui contient un très médiocre logement pour le Regent & une salle pour tenir l'école. — Il y a encore dessous une autre chambre qui pourrait servir moyennant des réparations, mais elle serait toujours humide & mal saine parce qu'elle est une partie dans la terre. —

Le Recteur des pauvres, mais d'après les ordres du Conseil de la Commune, qui juge de ce qu'il y a à faire.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations? **A**
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

L'instituteur reçoit annuellement
 de l'hôpital National de Miltenau, en argent L 40.
 - dudit hôpital six quatuorces de froment mesure
 de Neuchâtel " " "
 * dudit hôpital quatre livres de pain bis par
 semaine " " "
 - dudit hôpital quatre quatuorces soit huit
 pots vin rouge par année " " "
 - Le Syndic de Miltenau paye annuellement
 à la bourse communale " " 66.
A Le même paye annuellement pour la fondation
 que le citoyen François Louis Banton de
 Genève a faite pour l'instituteur des Garçons " 100.
 - Le même paye annuellement pour la fonda-
 tion que le Conseil a faite pour la fondation
 de l'instituteur; voir copie de la liste communale " 100.
 - Le Rectorat des pauvres paye annuellement
 de la bourse " " " 72.
 - Les parents des enfants des citoyens nonbour-
 geois payent annuellement pour chaque enfant depuis
 7 ans en sus seize batz.
 - Le Régime même quatre pots vin blanc à la
 maison de Mlle

Ces objets réunis, avec le logement & le jardin peuvent monter à environ L 440.

* Pour ces quatre livres de pain par semaine l'instituteur doit assister tous les samedis à midi à la distribution du pain des pauvres à l'hôpital.

A Le citoyen F. L. Banton a placé la somme de deux mille quatre cent francs, Rente 120 L. Il y a les 100 L. de rente pour l'instituteur & 20 L. qui doivent être distribués en prise aux garçons de la Mairie.

Observations.

Je me bornerai à faire remarquer la négligence de la part grande majorité des pères de famille, à égarer leurs enfants à l'école, négligence si générale & si insupportable qu'il n'y a rien de plus à dire. Je rendrai cependant justice à un très-grand nombre de pères de famille qui méritent des éloges pour les soins qu'ils prennent de l'instruction de leurs enfants.

Une autre cause qui nuit essentiellement à cette école, c'est que les enfants ne savent pas lire, qui même ne connaissent pas les lettres de l'Alphabet, sans parler des plus âgés. Quand que l'instituteur fait la leçon aux petits, il ne peut pas signer les grands comme il le désirerait & ainsi il conviendrait

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

95
48

Chesel?
 Village?
 Commune proprement dite?
 De la paroisse de Troville, agence de Chesel?
 District d'Argle?
 Canton du Liman
 Le Village seul fournit les enfants de l'école?

Il n'y en a point.